



37e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 30 mai 2024 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 35^e séance du Conseil général du 6 mars 2024.
2. 24.029 - Rapport du Conseil communal relatif à la révision des comptes des exercices 2024, 2025 et 2026 de la Ville de La Chaux-de-Fonds par une fiduciaire
3. Comptes 2023 : rapports du Conseil communal (24.032), de la Commission financière (24.031) et des sous-commissions
 - a. discussion générale ;
 - b. discussion de détail et traitement des interpellations :
 - 24.015 – Interpellation du groupe PLR : Quelle équité dans les camps scolaires ?, déposée le 05.03.2024.
 - 24.017 – Interpellation du groupe PS : Avenir du RHNE, déposée le 06.03.2024.
 - 24.024 – Interpellation du groupe PLR : Les droits civiques sont une chance, favorisons la participation, déposée le 12.04.2024.

- 24.025 – Interpellation du groupe PS : La Chaux-de-Fonds coproductrice d'une série *Le Miroir des âmes* adaptée de Nicolas Feuz ?, déposée le 22.04.2024.
 - 24.026 – Interpellation du groupe PS : Ex Cinéma CORSO quel avenir ?, déposée le 23.04.2024.
 - 24.027 – Interpellation des groupe POP et PS : Couverture des besoins pré-parascolaires, déposée le 29.04.2024.
 - 24.028 – Interpellation du groupe PS : Plateforme culture, soutenu par la Ville de La Chaux-de-Fonds, déposée le 30.04.2024.
- c. vote de l'arrêté
- d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
4. Hommage au conseiller communal sortant, Patrick Herrmann
- a. Hommage des groupes
 - b. Hommage de Jean-Daniel Jeanneret, président du Conseil communal
 - c. Discours de Patrick Herrmann
5. Discours de clôture de la législature de la présidente sortante du Conseil général, Ilinka Guyot

Ilinka Guyot
présidente du Conseil général

N.B. Pour marquer la fin de la législature, une collation vous sera servie au Flic Bar à l'issue de la soirée.

24.015 – Interpellation du groupe PLR : Quelle équité dans les camps scolaires ?, déposée le 05.03.2024.

À l'heure où nous souhaitons offrir un cadre d'enseignement prônant l'intégration et l'égalité entre toutes et tous, quel exemple donnons-nous dans l'organisation des camps scolaires ?

Aujourd'hui, les élèves de notre Commune partent en camp à deux reprises dans leur scolarité. Ces expériences humainement riches font découvrir les valeurs du vivre ensemble. Elles devraient également faire découvrir des activités qui ne sont pas toujours accessibles à toutes et tous. Elles doivent sortir nos jeunes de leur cadre familial dans un but pédagogique, de découverte et d'apprentissage.

Cependant, toutes et tous ne vivent pas les mêmes expériences au plus grand regret et à la plus grande frustration des élèves eux/elles-mêmes en premier lieu. En effet, certain-e-s partent dans les Alpes pour un camp de ski, certain-e-s partent au Tessin pour un camp sportif dans un centre reconnu et d'autre partent simplement en France voisine pour une course d'orientation et la construction de cabanes à 14-15ans.

Deux éléments nous interpellent :

- Comment justifier de telles disparités entre les activités proposées et imposées aux élèves ?
- Comment justifier que les parents paient le même prix pour un camp de ski dans les Alpes valaisannes ou pour un camp en France voisine pour une course d'orientation ? En poussant la réflexion, considérant la parafiscalité induite dans le financement des camps, des parents sont amenés à payer 400.- pour le camp X et d'autres 80.- pour le camp Y, valant pourtant plus du double du camp X.

Nous laissons nos enfants et leurs parents dans un sentiment d'injustice dans le cadre même de l'instruction publique. Ces disparités découlent d'ailleurs en premier lieu de l'absence de volonté du cadre enseignant, ne souhaitant que rarement sortir du leur zone de confort.

Cédric Haldimann

24.017 – Interpellation du groupe PS : Avenir du RHNE, déposée le 06.03.2024.

Suite à l'article paru dans Arcinfo du 21.02.2024, le groupe socialiste se demande quelle est la position du Conseil communal quant à l'avenir du réseau hospitalier neuchâtelois.

Ce sujet a été soulevé au Grand Conseil le 22 février par Laurent Kurth évoquant la construction d'un nouvel hôpital cantonal sur le site du Crêt-du-Loche dans un avenir peut-être pas si lointain.

Monique Gagnebin

24.024 – Interpellation du groupe PLR : Les droits civiques sont une chance, favorisons la participation, déposée le 12.04.2024.

À l'heure où nous renouvelons nos autorités communales, la question de la participation et de l'intérêt même de la population à la chose publique et politique se pose. Il est temps de mettre en place certaines mesures peu coûteuses, qui valorisent nos institutions et soutiennent la démocratie.

À Neuchâtel-Ville, les électrices et électeurs bénéficient de l'outil « smartvote ». Il s'agit ici d'une mesure qui favorise l'intérêt et la participation. Pour quelle raison, la Métropole horlogère ne s'arme pas de ces outils simples, modernes, efficaces et surtout existants, rendant l'exercice démocratique plus ludique et accessible, tant pour les candidat.e.s que pour les électrices et électeurs.

D'autres outils existent certainement ou pourraient être développés afin d'inciter la participation et mettre en valeur nos institutions œuvrant pour la collectivité.

Anthony Curty

24.025 – Interpellation du groupe PS : La Chaux-de-Fonds coproductrice d'une série *Le Miroir des âmes* adaptée de Nicolas Feuz ?, déposée le 22.04.2024.

Nous avons appris que la Ville de la Chaux-de-Fonds s'était portée coproductrice d'une série adaptée du Miroir des âmes de Nicolas Feuz. L'auteur du polar étant neuchâtelois, pourquoi ne pas tenter le doublé en chargeant un·e réalisateur·ice neuchâtelois·e de diriger l'adaptation et d'autres professionnel·les neuchâtelois·es de la réaliser ?

Le délégué aux affaires culturelles est-il partenaire de cette démarche ? Neuchâtel Films également ?

Attend-t-on un retour sur investissement en général pour la Ville ? En termes de droits par exemple ?

Mathias Gautschi

24.026 – Interpellation du groupe PS : Ex Cinéma CORSO quel avenir ?, déposée le 23.04.2024.

Le cinéma Corso, qui date de 1938, a tiré le rideau en mai 2010, il a subi un mini-incendie en 2017 et le projet de la Fondation Mitanoia en 2019 n'a pas vu le jour. Situé en centre-ville, dans le périmètre de l'espace de l'urbanisme horloger départ des visites touristique, le bâtiment est à l'abandon et n'est surement pas une carte de visite pour les visiteurs et non plus dans le cadre de Ville Culturelle Suisse 2027.

Est-ce-que le Conseil Communal a des informations quant à son future ?

Si non

Est-ce-que la Ville a des possibilités d'intervenir auprès des propriétaires actuels pour rechercher des solutions ?

Andrea Moretti

24.027 – Interpellation des groupe POP et PS : Couverture des besoins pré-parascolaires, déposée le 29.04.2024.

Le canton vient de sortir un rapport concernant une révision de la loi sur l'accueil des enfants (rapport 24.005 du 17 janvier 2024). Ce rapport est actuellement traité par une commission du Grand Conseil mais nous avons d'ores et déjà quelques questions :

- La volonté du canton est de relever le taux de couverture à une moyenne cantonale de 33%. Si certaines communes jouent le jeu et n'auront pas beaucoup à faire pour atteindre ce taux voire le dépasser, la tâche s'annonce ardue pour notre commune où le taux de couverture est bas et bien en dessous de la moyenne cantonale et du taux préconisé par la LAE actuelle. Notre question est dès lors la suivante : comment La Chaux-de-Fonds compte-t-elle s'y prendre pour augmenter son taux de couverture ? Compte-t-elle se reposer sur les autres communes qui élèveront la moyenne cantonale ou agir concrètement pour améliorer son offre de places en structure d'accueil ?
- Le rapport du Conseil d'Etat nous apprend également que le fond de péréquation des charges compense la majeure partie (80%) des pertes qui pourraient être induites par le tissu socio-économique propre à notre commune. La réforme devrait nous être favorable d'un point de vue financier, le Conseil communal voit-il alors d'autres obstacles au développement de l'offre des places en structures pré- et parascolaires ?
- Il est prévu que les 7-8H soient complètement « sortis » de la LAE et donc entièrement à charge des communes, si cela se réalise vraiment, La Chaux-de-Fonds compte-t-elle tout de même offrir un encadrement adéquat à ces jeunes ? Le foyer de l'écolier et les foyers d'accueil répondent-ils aux besoins ? Que prévoit-elle de faire ?

Françoise Jeandroz

24.028 – Interpellation du groupe PS : Plateforme culture, soutenu par la Ville de La Chaux-de-Fonds, déposée le 30.04.2024.

Nous avons appris par la presse qu'un bureau culturel cofinancé par le canton, les communes de Neuchâtel, Milvignes et la Chaux-de-Fonds était ouvert depuis l'automne passé. En quoi consistent exactement les prestations de la Ville dans ce cadre ?

Engager une seule employée à 10% pour coordonner les permanences, n'est-ce pas vider l'océan à la petite cuillère et l'amener peu à peu à l'épuisement professionnel ? Quelles sont les plans du canton et des autres communes quant à la pérennité d'une telle structure basée sur la « concertation », le nouveau *modus vivendi* du Canton avec les communes ? Sur quels principes reposent la collaboration des différentes collectivités ?

Nous avons également appris par la bande que ledit bureau culturel serait confié après son démarrage à une autre entité que celle qui le porte actuellement (CultureComNE). Qu'en sait-on actuellement ? Qu'en est-il de la durabilité d'une entité qu'on laisse entre les mains de quelqu'un d'autre après 6 mois ? Autant du point de vue humain que financier. L'employée sera-t-elle licenciée et la structure liquidée ?

La collaboration avec d'autres communes autour du projet est-elle possible pour stabiliser son financement et l'augmenter ? Qu'en est-il de Val-de-Ruz ou Val-de-Travers par exemple ?

Mathias Gautschi
